

## La destruction de la Bretagne par la France

"La recherche historique, bien conduite, permet à des nations assassinées de renaître à la vie, et détruit celle des envahisseurs et des tortionnaires". (Ernest RENAN)

**Encore un mythe condamné à mort : le mariage par amour - avec son assassin - du peuple assassiné.**

**1487 - 1491.** Depuis de longues années, le duc François II de Bretagne n'a cessé d'afficher son pacifisme. Les Français ont refusé la paix. Le but de la guerre est très clairement énoncé par la France, cette fois sans aucun détour, puisqu'il s'agit d'un document secret, qui n'a été divulgué que quatre siècles après les événements. Il n'est plus question comme on l'a soutenu alors du côté français, depuis le début des hostilités, de s'emparer des seigneurs français qui se sont réfugiés en Bretagne, et de les extraditer en France, ni de « faire une bonne paix », comme le prétend Charles VIII, mais bien de faire la conquête du duché, et sa réduction. Ce mot de « réduction », très violent, va être utilisé par le pays envahisseur dans plusieurs lettres – et pas seulement l'acte de nomination de la Trémoille en qualité de chef des armées françaises - est particulièrement éclairant pour l'historien. Ce document énumère, pour la première fois, **d'une manière complète et par écrit**, Les moyens à mettre en œuvre pour s'emparer de la Bretagne, la détermination **féroce** de la France de la mener à son terme, par tous les moyens : Le roi donne pleins pouvoirs et autorité à son lieutenant général :

- « **pour faire marcher notre armée dans les lieux, les villes, les places, les châteaux, comme il sera nécessaire pour notre service ..**

- « **pour réduire et mettre en notre obéissance, par tous les moyens possibles, toutes les villes, les places, les châteaux qui nous désobéiront ;**

- « **pour les faire sommer de se rendre et de se mettre sous notre obéissance,**

- « **pour les assiéger, composer et prendre à merci ;**

- « **pour faire abattre et démolir les villes, les places et les châteaux qui seront nécessaires, et qui pourraient nous nuire....**

**La cruauté** de ce programme de destruction et d'anéantissement de la Bretagne par la France, est quasi invraisemblable, même à cette époque. C'est de la barbarie à l'état pur. Le droit de la guerre du temps est imprégné de principes chrétiens de justice. Cinq siècles plus tard, on suffoque d'indignation que la France – le futur pays auto-proclamé des droits de l'homme, n'ait laissé aux Bretons aucun choix : se rendre, ou mourir ...

Plus important encore, le texte affiche d'une manière grossière les mensonges et l'hypocrisie sur lesquels la France va s'appuyer tout au long de cette guerre pour tenter de justifier son entreprise **criminelle**, conduite en permanence en violation du droit international du temps, et des lois morales du règlement des conflits et des contentieux entre Etats.

Ce document exceptionnel, - dont les Bretons du temps n'ont évidemment pas connaissance - car il est secret -, est particulièrement précieux pour l'historien. Il est un démenti formel des « dyssertations hystoryques » des quelques universitaires bretons, qui s'efforcent de trouver des justifications à cette guerre, en prétendant qu'elle est justifiée par le fait que le roi de France est chez lui en Bretagne. Il confirme, d'une manière irréfutable, que la France, de 1487 à 1491, a bien l'intention de conquérir la Bretagne, et d'y mettre les moyens, **tous les moyens** qu'il faudra. Ce texte a été publié en 1875 par un lointain descendant de Louis de la Trémoille. **Personne, dans notre chère « université », ne s'en est servi.**

L'hypocrisie des Français est absolue. Ils ne vont désormais cesser de rejeter la responsabilité de la guerre sur les Bretons, qui ne cesseront, eux, de rechercher et de demander la paix

jusqu'en 1491. Le programme de conquête militaire fixé par cette lettre inique sera mené à son terme. La guerre va être poursuivie dans des conditions de cruauté et d'inhumanité atroces. La Bretagne, comme nous allons le voir dans les chapitres qui suivent, va en effet être réduite à un tas de ruines et de cendres. Cet argumentaire pitoyable est exceptionnel : il est l'aveu du criminel avant de commettre son crime, signé de sa main, et fondé sur des moyens qui ne sont autres que des mensonges pitoyables : des procédés exceptionnellement français, nous les subissons depuis cinq siècles. Cette misérable argumentation va s'enrichir, avant la fin de cette année 1488, d'un troisième « volant », littéralement stupéfiant : Charles VIII – et sa sœur encore et toujours – vont prétendre avoir « des droits » sur la Principauté souveraine de Bretagne. Un peu plus tard, il se prétendra légitime propriétaire du duché, sa cousine Anne de Bretagne n'étant, en somme, qu'une usurpatrice, sommée par lui de ne plus porter son titre de duchesse, mais de se justifier d'occuper le trône breton ! Cette comédie va être répétée par le roi de France, transformé en voleur des Etats d'autrui, jusqu'au mariage forcé de la duchesse en décembre 1491, ce que nous allons détailler par des preuves irréfutables. Les termes de cette lettre sont si impératifs, si violents, si contraires au droit, que tout ce que pourront alléguer les Français, pendant les quatre années de guerre qui vont suivre, qui, jouant au chat et à la souris avec les Bretons et avec leurs alliés, vont prétendre, répétant sans cesse leurs mensonges, chaque année qui passe, qu'il ne leur est plus possible de mentir. Ce document et tout ceux qui vont suivre démasquent définitivement les Français devant l'histoire : sans aucune raison, sans aucun scrupule, alors qu'il sont des envahisseurs violents, ils vont toujours avoir l'audace de prétendre pendant plusieurs années encore, jusqu'en 1491, qu'ils recherchent la paix, et qu'ils agissent pour l'obtenir. Ce n'est pas seulement une « réduction » qu'ils vont obtenir, **mais une totale destruction du pays.**

Retombée collatérale de notre texte : les hystoryens « bretons » négationnistes, ignares et menteurs, qui prétendent encore que le roi Charles VIII a simplement mené en Bretagne, une « opération de police » interne à son royaume, parce que, disent-ils, la Bretagne est « vassale » de la France, vont devoir rentrer dans leur trou, cette fois d'une manière définitive. Honte à ceux qui, pendant quarante ans, ont fait obstacle, de toutes les manières, y compris les injures, à mes recherches. Ce texte est adressé à une centaine de "Bretons" de tous acabits, dont Grosvalet et Bolo. Ce qu'ils peuvent faire, maintenant que la vérité historique est établie, est ACCABLANT. Le spectacle de la lâcheté est toujours répugnant.

On sait de quelle manière Reynald Secher fut traîné dans le boue par les "hystoriens" communistes lorsqu'il révéla au monde les horreurs commises par les armées françaises en Vendée et en Bretagne en 1793 et en 1794. Ici, c'est encore pire. I  
Les Berbères sont dans la même situation que les Bretons : la découverte de leur Histoire. (Extraits du livre de Louis MELENNEC, à paraître, mais sécurisé plusieurs fois, vu que la France est le pays des DOIGTS DE L'HOMME).